

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 10 juillet 2020**

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt,

et le dix du mois de juillet,

à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes du Village, en accord avec les services de la Sous-Préfecture de Largentière, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

Date de la convocation :

06/07/2020

Présents : Mmes et Mrs ALBERTI – ALAZARD - BELLANGER – BUISSON – CHARRON D – CHARRON J – EPISSE – FAURITTE – GUILLEMIN – MINICHINO - ROBERT.

Date d'affichage :

06/07/2020

Excusé(s) : Mmes BRIAND (procuration à Mme GUILLEMIN) – Mme CHEVALIER (procuration à M. EPISSE) – Mme LAURENT (procuration à M. ALAZARD) – M. TOURETTE (procuration à M. ALBERTI)

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. Dominique CHARRON

M. Antoine ALBERTI, Maire ouvre la séance.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Mme Sandy DOMENGE en date du 01 juillet 2020.

Conformément au Code Electoral, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Didier ROBERT est appelé à remplacer la conseillère municipale dont le siège est devenu vacant.

D2020-07-01 : DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES 2020.

M. CHARRON Dominique a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. et Mme BELLANGER, ALAZARD, EPISSE et BUISSON.

M. Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

M. Le Maire indique que le conseil municipal devait élire 3 délégués 3 suppléants.

Il est expliqué que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste

incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, M. le Maire constate que 2 listes de candidats sont déposées comme suit :

- **La liste « Ensemble pour Vogüé »** est composée par M. ALBERTI Antoine, Mme BUISSON Amandine, M. CHARRON Dominique, Mme GUILLEMIN Corinne, M. MINICHINO Michel et Mme CHARRON Jocelyne.

- **La Liste « Vogüé en vogue »** est composée par M. ALAZARD Michel, Mme LAURENT Geneviève et M. ROBERT Didier.

Par la suite, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, M. le Maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	15

M. le Maire précise que les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- **liste « Ensemble pour Vogüé »** : 12 voix

- **liste « Vogüé en vogue »** : 3 voix

Le quotient électoral applicable est : $15 / 3 = 5$

Répartition pour les délégués :

La liste « Ensemble pour Vogüé » obtient : $12 / 5 = 2.6$ soit **2 sièges**

La Liste « Vogüé en vogue » obtient : $3 / 5 = 0.6$ soit **aucun siège**

Répartition du dernier siège à la plus forte moyenne :

La Liste « Ensemble pour Vogüé » obtient : $12 / (2+1) = 4$

La Liste « Vogüé en vogue » obtient : $3 / (0+1) = 3$

La liste « Ensemble pour Vogüé » emporte le dernier siège.

Par ailleurs, il est procédé de même manière à un nouveau calcul pour l'élection des suppléants :

Ont obtenu :

- liste « Ensemble pour Vogüé » : 12 voix

- liste « Vogüé en vogue » : 3 voix

Le quotient électoral applicable est : $15 / 3 = 5$

Répartition pour les délégués :

La liste « Ensemble pour Vogüé » obtient : $13 / 5 = 2.6$ soit 2 sièges

La Liste « Vogüé en vogue » obtient : $3 / 5 = 0.6$ soit aucun siège

Répartition du dernier siège à la plus forte moyenne :

La Liste « Ensemble pour Vogüé » obtient : $12 / (2+1) = 4$

La Liste « Vogüé en vogue » obtient : $3 / (0+1) = 3$

La liste « Ensemble pour Vogüé » emporte le dernier siège.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

« Liste Ensemble pour Vogüé » : 3 sièges de délégués (M. Antoine ALBERTI, Mme BUISSON Amandine et M. Dominique CHARRON) et 3 sièges de suppléants (Mme GUILLEMIN Corinne, M. MINICHINO Michel et Mme CHARRON Jocelyne)

DIVERS

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Suite au dernier renouvellement des conseils municipaux, M. le Maire informe l'assemblée que le nouveau Président de la Communauté de Communes est M. Luc PICHON.

Il a été décidé d'élire 6 Vice-Présidents contre 11 Vice-Présidents lors du dernier mandat comme suit :

M. Claude BENAHMED : 1^{er} Vice-Président

M. Guy CLEMENT : 2^{ème} Vice-Président

M. Jean-Yvon MAUDUIT : 3^{ème} Vice-Président

M. Maurice CHARBONNIER : 4^{ème} Vice-Président

M. Nicolas CLEMENT : 5^{ème} Vice-Président

M. Jean-Claude DELON : 6^{ème} Vice-Président

M. le Maire indique que la désignation des conseillers délégués s'effectuera le jeudi 16 juillet 2020.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sera très certainement conseiller délégué à la voirie.

La Plage de Vogüé

M. le Maire explique qu'une demande d'autorisation a été transmise au Service de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche pour le réaménagement de la Plage sous le Pont-Vert suite aux intempéries. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue en Mairie.

Eglise de Vogüé

M. le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec le Curé de Vogüé, M. COULOMB.

Lors de cette visite, il a été constaté l'excellent travail réalisé par l'entreprise BOUCHON qui a repris les peintures à certains endroits de l'église suite à des dégâts des eaux.

Par ailleurs, il a été envisagé de créer une sortie de secours : elle pourrait être réalisée vers le confessionnal sous le vitrail.

Pour ce faire, des devis doivent être sollicités ainsi qu'une autorisation d'urbanisme.

Pour la sécurité des personnes et notamment des personnes âgées, il a été demandé que des barrières soient installées sur les marches situées derrière l'Eglise, au droit de l'Allée du Château.

Travaux réalisés par les agents techniques

M. le Maire indique que les agents nettoient autour des containers poubelles afin de garder les emplacements propres ce qui peut contraindre les personnes à plus de civisme.

Dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Public Intergénérationnel, deux barrières ont été réalisées par les agents afin d'interdire l'accès aux personnes derrière les locaux associatifs et éviter des dépôts divers.

Stationnement sur le Parking du Souvenir

M. le Maire informe l'assemblée qu'une interdiction de stationnement pour les camping-cars sur le Parking du Souvenir sera prochainement prise.

L'arrêté municipal est prêt et nous sommes en attente de la livraison de la signalisation correspondante.

M. ROBERT demande à quel endroit est-il prévu de leur réserver du stationnement.

M. le Maire explique que des travaux seront réalisés sur le Parking situé sous le Viaduc pour permettre leurs stationnements.

Le Tour de France 2020

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par le Service des Routes du Département dans le cadre du passage du Tour de France sur la Commune de Vogüé le jeudi 03 septembre 2020.

En effet, la Commune devra installer quelques barrières et des plots de paille à certains endroits sur la Route de Ruoms.

Voirie

M. le Maire explique qu'une dalle du réseau d'eaux pluviales est endommagée sur la Route de Ruoms, au droit de la RD 579, devant le Garage JOSEPH.

Une quille a été installée afin de signaler la présence du trou ; un contact a été établi avec le service des Routes du Département afin de savoir quels services doivent intervenir pour réparer cette dalle (Commune ou Département).

Une rencontre a également eu lieu avec ces services pour la pose de plots afin de sécuriser la devanture du salon de coiffure du Quartier de la Gare

La séance est levée à 20 h 55.